



## Règlement des différends

- > L'OMC a franchi une étape importante lorsque le 500<sup>e</sup> différend commercial lui a été soumis pour règlement. « Cela montre que le système de règlement des différends de l'OMC jouit d'une très grande confiance parmi les Membres », a affirmé le Directeur général, Roberto Azevêdo.
- > En 2015, le système de règlement des différends de l'OMC a connu son année la plus chargée, avec en moyenne 30 procédures de groupe spécial en cours chaque mois. L'Organe de règlement des différends a adopté onze rapports de groupes spéciaux, contre neuf en 2014.
- > Pour faire face à l'ampleur et à la complexité croissantes des différends au cours des 20 dernières années, l'OMC a augmenté les effectifs des divisions qui s'occupent du règlement des différends et elle examine comment améliorer encore le fonctionnement du système.
- > L'Organe de règlement des différends a reconduit deux membres de l'Organe d'appel, Ujal Singh Bhatia (Inde) et Thomas Graham (États-Unis), pour un second mandat de quatre ans.

Activités en matière de règlement des différends en 2015	108
L'Organe d'appel	118

#### **Information de base sur le règlement des différends**

Les Membres de l'OMC soumettent des différends à l'OMC lorsqu'ils considèrent qu'il est porté atteinte à leurs droits au titre des accords commerciaux. Le règlement des différends relève de la compétence de l'Organe de règlement des différends.

# Activités en matière de règlement des différends en 2015

Le système de règlement des différends de l'OMC a connu son année la plus chargée jusqu'à présent, avec en moyenne 30 procédures de groupe spécial en cours chaque mois. En 2015, le 500<sup>e</sup> différend commercial a été porté devant l'OMC. Au cours de l'année, l'Organe de règlement des différends (ORD) a reçu 13 demandes de consultations – première étape du processus de règlement des différends –, dont plus de la moitié émanaient de pays en développement (voir la figure 1). Il a en outre établi 15 nouveaux groupes spéciaux chargés de statuer sur 17 nouvelles affaires. Au 31 décembre 2015, 26 procédures étaient en cours aux niveaux de l'Organe d'appel, des groupes spéciaux ou de l'arbitrage.

Le 500<sup>e</sup> différend a été porté devant l'OMC le 10 novembre, lorsque le Pakistan a demandé la tenue de consultations avec l'Afrique du Sud au sujet des droits antidumping provisoires qu'elle applique aux importations de ciment en provenance du Pakistan. Le total de 500 différends soumis pendant les 20 années d'existence de l'OMC contraste avec le total de 300 différends soumis en 47 ans au système de règlement des différends de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), prédécesseur de l'OMC. « Il est indéniable que le système de règlement des différends de l'OMC a rendu de grands services aux Membres », a déclaré le Directeur général Roberto Azevêdo. « C'est un système reconnu dans le monde entier pour les résultats équitables et de haute qualité qu'il produit et qui répondent aux besoins des Membres

développés comme des Membres en développement. » Le tableau 1 contient d'autres renseignements sur les Membres de l'OMC parties à des différends depuis 2015.

En 2015, l'ORD a adopté onze rapports de groupes spéciaux portant sur huit affaires distinctes, contre neuf rapports sur cinq affaires distinctes en 2014. Lorsque plusieurs plaintes portent sur le même sujet, elles peuvent être examinées par un seul et même groupe spécial. L'ORD a également adopté huit rapports de l'Organe d'appel portant sur six affaires distinctes, contre sept rapports sur quatre affaires distinctes l'année précédente.

L'ORD a adopté les rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel dans des différends concernant : les droits compensateurs imposés par les États-Unis sur certains produits chinois ; les mesures imposées par l'Argentine à l'importation de diverses marchandises ; les mesures antidumping visant les crevettes tropicales congelées en provenance du Viet Nam ; les prohibitions imposées par l'Inde à l'importation de produits agricoles en provenance des États-Unis prétendument en raison de préoccupations relatives à la grippe aviaire ; un « droit additionnel » imposé par le Pérou à l'importation de produits agricoles du Guatemala ; et les droits antidumping imposés par la Chine sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance en provenance de l'Union européenne et du Japon.

## Information de base sur le règlement des différends

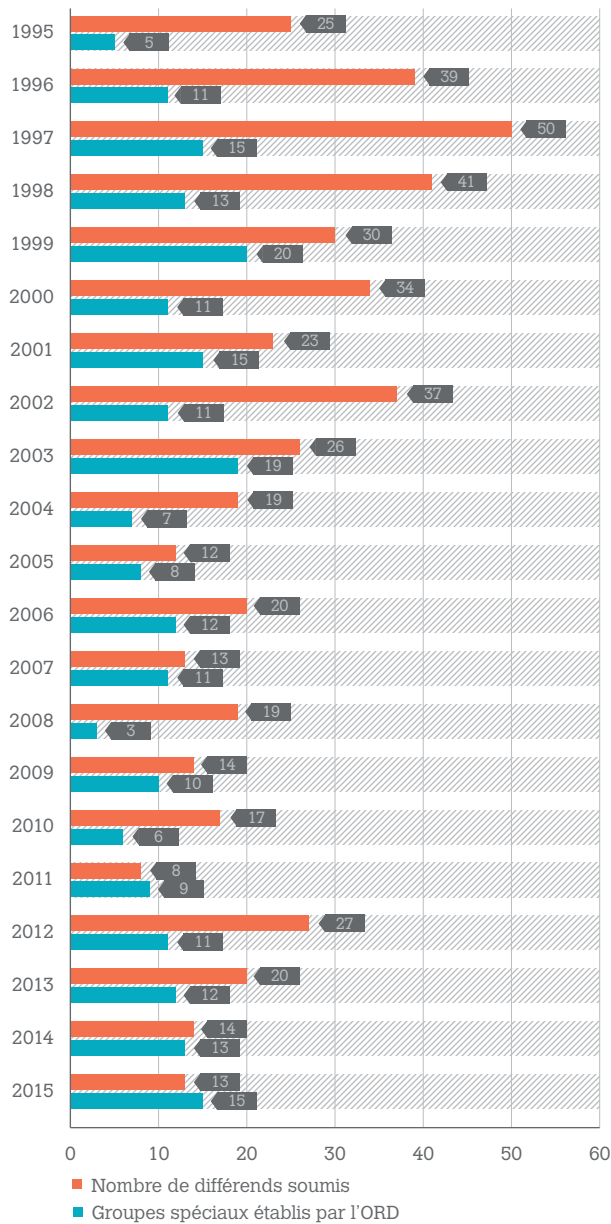
Le Conseil général se réunit en tant qu'Organe de règlement des différends (ORD) pour examiner les différends entre les Membres de l'OMC. Ces différends peuvent concerner tout accord figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, qui est visé par le Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le Mémoire d'accord). L'ORD est l'organe compétent pour établir des groupes spéciaux chargés du règlement des différends, soumettre des questions à arbitrage, adopter les rapports des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel et les rapports d'arbitrage, surveiller la mise en œuvre des recommandations et décisions figurant dans ces rapports et autoriser la suspension de concessions en cas de non-respect de ces recommandations et décisions.



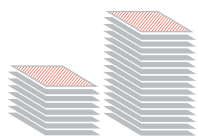
# 500

Plus de 500 différends commerciaux ont été soumis à l'OMC pour règlement depuis 1995.

**Figure 1. Différends soumis par les Membres de l'OMC et groupes spéciaux établis par l'ORD, 1995-2015**



De plus, l'ORD a adopté les rapports des groupes spéciaux dans des différends relatifs aux mesures de sauvegarde de l'Ukraine visant les automobiles japonaises et aux mesures imposées par les États-Unis à l'importation de



**11**

L'Organe de règlement des différends a adopté onze rapports de groupes spéciaux en 2015, contre neuf en 2014.



**30**

En 2015, le système de règlement des différends de l'OMC a connu son année la plus chargée jusqu'à présent, avec en moyenne 30 procédures de groupe spécial en cours chaque mois.

certaines viandes et de certains produits carnés en provenance d'Argentine.

Il y a eu récemment une augmentation du nombre de Membres de l'OMC demandant qu'un arbitre détermine combien de temps une partie « perdante » peut avoir pour mettre en œuvre les recommandations du groupe spécial ou de l'Organe d'appel adoptées par l'ORD. En 2015, des Membres ont présenté trois demandes d'arbitrage en vue de déterminer le délai raisonnable pour la mise en œuvre. Seules trois demandes d'arbitrage de ce type avaient été présentées au cours des cinq années précédentes. En 2015, les trois affaires pour lesquelles un arbitre a décidé du délai raisonnable étaient : « États-Unis – Mesures compensatoires (Chine) », « États-Unis – Crevettes II (Viet Nam) » et « Pérou – Produits agricoles ».

En 2015, l'ORD a adopté quatre rapports de groupes spéciaux de la mise en conformité portant sur trois affaires distinctes et trois rapports de l'Organe d'appel sur la mise en conformité portant sur deux affaires distinctes. Avant cela, aucune procédure de mise en conformité n'avait eu lieu depuis 2009. Un groupe spécial de la mise en conformité est établi lorsqu'il existe un désaccord entre les parties initiales sur la question de savoir si la partie perdante a rendu sa mesure conforme aux règles de l'OMC à la suite d'une procédure de règlement des différends. Les Membres peuvent également contester les constatations et conclusions d'un rapport de groupe spécial de la mise en conformité devant l'Organe d'appel.

Des rapports de groupes spéciaux et de l'Organe d'appel sur la mise en conformité ont été publiés dans des différends soumis par le Canada et le Mexique concernant les prescriptions révisées des États-Unis en matière d'étiquetage pour les importations de viande de bœuf et de porc. L'ORD a en outre adopté les rapports du groupe spécial de la mise en conformité et de l'Organe d'appel dans un différend soulevé par le Mexique contre la réglementation révisée des États-Unis établissant les conditions auxquelles les produits du thon vendus sur leur territoire peuvent être étiquetés « Dolphin Safe ». Un autre groupe spécial de la mise en conformité a présenté un rapport sur les mesures prises par la Chine pour mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans l'affaire « Chine – AMGO », qui portait sur les droits compensateurs et les droits antidumping visant les aciers dits magnétiques laminés, à grains orientés (AMGO) en provenance des États-Unis.

**Table 1. Membres de l'OMC parties à des différends, 1995-2015**

Membre	Plaignant	Défendeur	Membre	Plaignant	Défendeur
Afrique du Sud	0	5	Japon	21	15
Antigua-et-Barbuda	1	0	Malaisie	1	1
Argentine	20	22	Mexique	23	14
Arménie	0	1	République de Moldova	1	1
Australie	7	15	Nicaragua	1	2
Bangladesh	1	0	Norvège	4	0
Belgique	0	3	Nouvelle-Zélande	9	0
Brésil	27	16	Pakistan	5	3
Canada	34	18	Panama	7	1
Chili	10	13	Pays-Bas	0	3
Chine	13	34	Pérou	3	5
Colombie	5	5	Philippines	5	6
République de Corée	17	15	Pologne	3	1
Costa Rica	5	0	Portugal	0	1
Croatie	0	1	République dominicaine	1	7
Cuba	1	0	République slovaque	0	3
Danemark	1	1	République tchèque	1	2
Égypte	0	4	Roumanie	0	2
El Salvador	1	0	Royaume-Uni	0	3
Équateur	3	3	Fédération de Russie	4	6
Espagne	0	3	Singapour	1	0
États-Unis	109	124	Sri Lanka	1	0
France	0	4	Suède	0	1
Germany	0	2	Suisse	4	0
Grèce	0	3	Taipei chinois	6	0
Guatemala	9	2	Thaïlande	13	3
Honduras	8	0	Trinidad-et-Tobago	0	2
Hong Kong, Chine	1	0	Turquie	2	9
Hongrie	5	2	Ukraine	4	3
Inde	21	23	Union européenne (anciennement CE)	96	82
Indonésie	10	13	Uruguay	1	1
Irlande	0	3	République bolivarienne du Venezuela	1	2
Italie	0	1	Viet Nam	3	0

En 2015 également, l'ORD a autorisé le Canada et le Mexique à prendre des mesures de rétorsion contre les États-Unis car ceux-ci ne s'étaient pas conformés à ses recommandations et décisions concernant leurs prescriptions en matière d'étiquetage de la viande, comme l'indiquaient les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel sur la mise en conformité. L'arbitre a fixé la valeur de la rétorsion – valeur des concessions ou autres obligations pouvant être suspendues – à 1054 729 000 dollars canadiens par an pour le Canada et à 227 758 000 dollars EU par an pour le Mexique.

En mai 2015, l'Indonésie et l'Union européenne ont informé l'ORD que, compte tenu de la solution mutuellement convenue à laquelle l'Indonésie et les États-Unis étaient parvenus dans l'affaire « États-Unis – Cigarettes aux clous de girofle », l'Union européenne avait retiré sa demande de consultations, conformément à l'article 22:2 (suspension de concessions). Ce différend concernait une interdiction de la production et de la vente de cigarettes aux clous de girofle, et de la plupart des autres cigarettes aromatisées aux États-Unis. L'Indonésie est le premier producteur mondial de cigarettes aux clous de girofle.

## Quels Membres de l'OMC ont engagé des procédures en 2015 ?

Sur les 13 demandes de consultations (première étape du processus de règlement des différends) présentées en 2015, 7 émanaient de pays Membres en développement et 6 de pays développés. Les défendeurs étaient des pays en développement dans neuf affaires et des pays développés dans quatre affaires.

Parmi les pays Membres en développement ayant engagé des procédures de règlement des différends, le Taipei chinois en a engagé deux en 2015. Dans la première affaire, il a demandé l'ouverture de consultations avec l'Indonésie au sujet d'une mesure de sauvegarde qu'elle avait imposée sur les importations de certains produits laminés plats, en fer ou en acier. Dans la seconde, il a demandé l'ouverture de consultations avec l'Inde au sujet des droits antidumping appliqués aux importations de clés USB en provenance du Taipei chinois.

Le Pakistan a demandé l'ouverture de consultations avec l'Afrique du Sud au sujet de droits antidumping provisoires visant les importations de produits en ciment Portland pakistanais. L'Indonésie a engagé des consultations avec les États-Unis au sujet de l'imposition de mesures antidumping et compensatoires sur certains papiers couchés indonésiens. En 2015 également, le Viet Nam a demandé l'ouverture de consultations avec l'Indonésie au sujet d'une mesure de sauvegarde visant les importations de certains produits laminés plats, en fer ou en acier.

D'autres Membres ont recouru au système de règlement des différends de l'OMC en 2015, notamment le Japon, la Russie et les États-Unis, qui ont chacun engagé deux procédures concernant des mesures du Brésil qui affectent la taxation et les impositions dans le secteur automobile et dans l'industrie de l'électronique et des technologies (plainte du Japon) et des mesures adoptées par la Corée à la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire Fukushima Daiichi.

Les tableaux 2 et 3 contiennent d'autres renseignements sur les plaignants et les défendeurs participant aux consultations et sur les procédures d'appel et les groupes spéciaux en cours à la fin de 2015.

**Tableau 2. Demandes de consultations présentées en 2015**

Titre	Cote du différend	Plaignant	Date de la demande initiale	Accords de l'OMC cités	État d'avancement au 31 décembre 2015
Chine – Bases de démonstration	WT/DS489	États-Unis	11 février 2015	Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)	Groupe spécial établi, mais pas encore constitué
Indonésie – Produits en fer ou en acier (Taipei chinois)	WT/DS490	Taipei chinois	19 février 2015	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 Accord sur les sauvegardes	Groupe spécial établi; ses travaux commenceront lorsque des juristes seront disponibles pour l'assister
États-Unis – Papiers couchés (Indonésie)	WT/DS491	Indonésie	28 septembre 2015	Accord SMC Accord antidumping	Groupe spécial établi, mais pas encore constitué
UE – Viande de volaille (Chine)	WT/DS492	Chine	8 avril 2015	GATT de 1994	Les travaux du Groupe spécial ont commencé
Ukraine – Nitrate d'ammonium	WT/DS493	Fédération de Russie	7 mai 2015	GATT de 1994 Accord antidumping	Consultations en cours
UE – Méthodes d'ajustement des frais (Russie) (II)	WT/DS494	Fédération de Russie	7 mai 2015	GATT de 1994 Accord antidumping Accord SMC Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (Accord sur l'OMC)	Consultations en cours

Titre	Cote du différend	Plaignant	Date de la demande initiale	Accords de l'OMC cités	État d'avancement au 31 décembre 2015
Corée – Radionucléides (Japon)	WT/DS495	Japon	21 mai 2015	GATT de 1994 Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	Les travaux du Groupe spécial ont commencé
Indonésie – Mesure de sauvegarde concernant certains produits en fer ou en acier (Viet Nam)	WT/DS496	Viet Nam	1 <sup>er</sup> juin 2015	GATT de 1994, Accord sur les sauvegardes	Groupe spécial établi; ses travaux commenceront lorsque des juristes seront disponibles pour l'assister
Brésil – Taxation (Japon)	WT/DS497	Japon	2 juillet 2015	GATT de 1994 Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) Accord SMC	Les travaux du Groupe spécial ont commencé
Inde – Clés USB en provenance du Taipei chinois	WT/DS498	Taipei chinois	24 septembre 2015	GATT de 1994 Accord antidumping	Consultations en cours
Russie – Matériels ferroviaires et leurs parties	WT/DS499	Ukraine	21 octobre 2015	GATT de 1994 Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)	Consultations en cours
Afrique du Sud – Ciment Portland (Pakistan)	WT/DS500	Pakistan	9 novembre 2015	GATT de 1994 Accord antidumping	Consultations en cours
Chine – Aéronefs produits dans le pays (États-Unis)	WT/DS501	États-Unis	8 décembre 2015	GATT de 1994 Protocole d'accession	Consultations en cours

**Tableau 3. Procédures d'appel et de groupes spéciaux en cours au 31 décembre 2015**

Cote WT/DS	Titre	Plaignant	Tierces parties	Date de la composition du Groupe spécial ou de l'appel	Accords cités
WT/DS353 Article 21:5	États-Unis – Aéronefs civils gros porteurs (2 <sup>e</sup> plainte)	Communautés européennes	Australie, Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, Japon, République de Corée	30 octobre 2012 (Groupe spécial établi le 23 octobre 2012)	Accord SMC
WT/DS316 Article 21:5	CE et certains États membres – Aéronefs civils gros porteurs	États-Unis	Australie, Brésil, Canada, Chine, Japon, République de Corée	17 avril 2012 (Groupe spécial établi le 13 avril 2012)	Accord SMC
WT/DS453	Argentine – Services financiers	Panama	Australie, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Inde, Oman, Royaume d'Arabie saoudite, Singapour, Union européenne	Appel déposé le 27 octobre 2015	GATT de 1994 AGCS
WT/DS497	Brésil – Taxation (Japon)	Japon	Argentine, Australie, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, République de Corée, Singapour, Turquie, Ukraine, Union européenne	26 mars 2015 (Groupe spécial établi le 28 septembre 2015)	GATT de 1994 Accord SMC Accord sur les MIC
WT/DS472	Brésil – Taxation	Union européenne	Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Taipei chinois, Turquie	(Groupe spécial établi le 17 décembre 2014)	GATT de 1994 Accord SMC Accord sur les MIC
WT/DS496*	Indonésie – Produits en fer ou en acier (Viet Nam)	Viet Nam	Australie, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Taipei chinois, Ukraine, Union européenne	9 décembre 2015 (Groupe spécial établi le 28 octobre 2015)	GATT de 1994 Accord sur les sauvegardes
WT/DS490*	Indonésie – Produits en fer ou en acier (Taipei chinois)	Taipei chinois	Australie, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Ukraine, Union européenne, Viet Nam	9 décembre 2015 (Groupe spécial établi le 28 septembre 2015)	GATT de 1994 Accord sur les sauvegardes
WT/DS492	UE – Viande de volaille (Chine)	Chine	Argentine, Brésil, Canada, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Thaïlande	20 juillet 2015 (Groupe spécial établi le 3 décembre 2015)	GATT de 1994



Cote WT/DS	Titre	Plaignant	Tierces parties	Date de la composition du Groupe spécial ou de l'appel	Accords cités
WT/DS488*	États-Unis – OCTG (Corée)	République de Corée	Canada, Chine, Fédération de Russie, Inde, Mexique, Turquie, Union européenne	13 juillet 2015 (Groupe spécial établi le 25 mars 2015)	GATT de 1994 Accord antidumping
WT/DS487	États-Unis – Incitations fiscales	Union européenne	Australie, Brésil, Canada, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée	22 avril 2015 (Groupe spécial établi le 23 février 2015)	Accord SMC
WT/DS486*	UE – PET (Pakistan)	Pakistan	Chine, États-Unis	13 mai 2015 (Groupe spécial établi le 25 mars 2015)	GATT de 1994 Accord SMC
WT/DS485	Russie – Traitement tarifaire	Union européenne	Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Singapour, Ukraine	18 juin 2015 (Groupe spécial établi le 25 mars 2015)	GATT de 1994 Accord sur la mise en œuvre de l'article VII (évaluation en douane)
WT/DS483	Chine – Pâte de cellulose	Canada	Brésil, Chili, États-Unis, Japon, Norvège, République de Corée, Singapour, Union européenne, Uruguay	10 mars 2015 (Groupe spécial établi le 27 avril 2015)	GATT de 1994 Accord antidumping
WT/DS482*	Canada – Tubes soudés	Taipei chinois	Brésil, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Norvège, République de Corée, Union européenne	10 mars 2015 (Groupe spécial établi le 12 mai 2015)	GATT de 1994 Accord antidumping
WT/DS480*	UE – Biodiesel	Indonésie	Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, Singapour, Turquie, Ukraine	31 août 2015 (Groupe spécial établi le 4 novembre 2015)	GATT de 1994 Accord antidumping Accord sur l'OMC
WT/DS479	Russie – Véhicules utilitaires	Union européenne	Brésil, Chine, États-Unis, Inde, Japon, République de Corée, Turquie, Ukraine	20 octobre 2014 (Groupe spécial établi le 18 décembre 2014)	GATT de 1994 Accord antidumping
WT/DS478	Indonésie – Régimes de licences d'importation (États-Unis)	États-Unis	Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Norvège, Paraguay, République de Corée, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Union européenne	8 octobre 2015 (Groupe spécial établi le 20 mai 2015)	GATT de 1994 Accord sur l'agriculture Accord sur les licences Accord sur l'inspection avant expédition (Accord IAE)
WT/DS477	Indonésie – Régimes de licences d'importation (Nouvelle-Zélande)	Nouvelle-Zélande	Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Inde, Japon, Norvège, Paraguay, République de Corée, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Union européenne	8 octobre 2015 (Groupe spécial établi le 20 mai 2015)	GATT de 1994 Accord sur l'agriculture Accord sur les licences Accord IAE
WT/DS475	Russie – Porcins (UE)	Union européenne	Afrique du Sud, Australie, Brésil, Chine, États-Unis, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Taipei chinois	4 décembre 2014 (Groupe spécial établi le 22 juillet 2014)	GATT de 1994 Accord SPS
WT/DS473	UE – Biodiesel	Argentine	Australie, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Malaisie, Mexique, Norvège, Royaume d'Arabie saoudite, Turquie	23 juin 2014 (Groupe spécial établi le 25 avril 2014)	GATT de 1994 Accord antidumping Accord sur l'OMC
WT/DS471	États-Unis – Méthodes antidumping (Chine)	Chine	Brésil, Canada, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Taipei chinois, Turquie, Ukraine, Union européenne, Viet Nam	28 août 2014 (Groupe spécial établi le 26 mars 2014)	GATT de 1994 Accord antidumping
WT/DS467	Australie – Emballage neutre du tabac (Indonésie)	Indonésie	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Inde, Japon, Malaisie, Malawi, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Zimbabwe	5 mai 2014 (Groupe spécial établi le 26 mars 2014)	GATT de 1994 Accord OTC Accord sur les ADPIC



Cote WT/DS	Titre	Plaignant	Tierces parties	Date de la composition du Groupe spécial ou de l'appel	Accords cités
WT/DS458	Australie – Emballage neutre du tabac (Cuba)	Cuba	Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Royaume d'Arabie saoudite, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Zimbabwe	5 mai 2014 (Groupe spécial établi le 25 avril 2014)	GATT de 1994 Accord OTC Accord sur les ADPIC
WT/DS441	Australie – Emballage neutre du tabac (République dominicaine)	République dominicaine	Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Zimbabwe	5 mai 2014 (Groupe spécial établi le 25 avril 2014)	GATT de 1994 Accord sur les ADPIC Accord OTC
WT/DS435	Australie – Emballage neutre du tabac (Honduras)	Honduras	Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Cuba, États-Unis, Guatemala, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Malawi, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, Singapour, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Zambie, Zimbabwe	5 mai 2014 (Groupe spécial établi le 25 septembre 2014)	GATT de 1994 Accord sur les ADPIC Accord OTC
WT/DS442	UE – Alcools gras	Indonésie	Inde, États-Unis, Malaisie, République de Corée, Thaïlande, Turquie	18 décembre 2014 (Groupe spécial établi le 25 juin 2013)	GATT de 1994 Accord antidumping

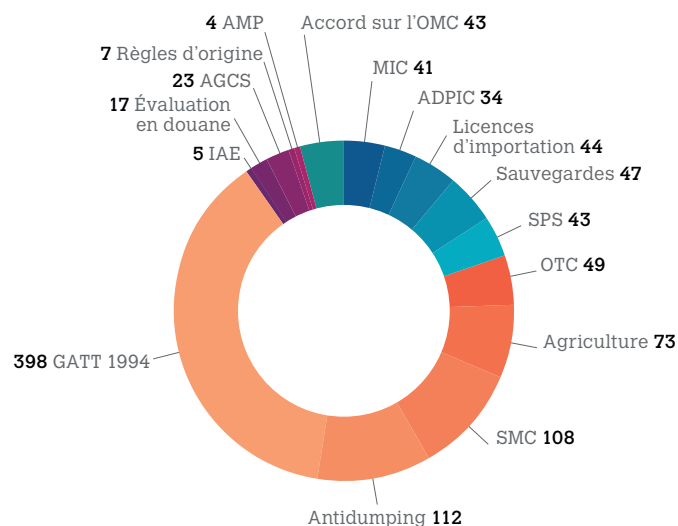
\* Ces procédures sont considérées comme étant en cours car les Groupes spéciaux ont été constitués. Cependant, les travaux n'ont pas encore commencé car il n'y a pas de juristes disponibles pour assister les membres des Groupes spéciaux.

## Objet des différends

Les Membres de l'OMC continuent d'engager des procédures dans de nombreux domaines commerciaux (voir la figure 2). Les différends en cours portent notamment sur les prescriptions de l'Australie concernant l'emballage neutre des produits du tabac, certaines mesures imposées par l'Argentine concernant le commerce des marchandises et des services, l'interdiction par la Russie de l'importation de produits du porc en provenance de l'Union européenne en raison de préoccupations liées à la peste porcine africaine et les modifications apportées par l'Union européenne à ses concessions tarifaires pour la viande de volaille.

Les différends en cours relatifs à des mesures correctives commerciales portent sur les droits antidumping imposés par l'UE sur le biodiesel indonésien, les mesures antidumping appliquées par l'UE à l'importation d'alcools gras en provenance d'Indonésie, d'Inde et de Malaisie, les droits antidumping imposés par la Russie sur certains véhicules utilitaires en provenance de l'UE et les droits compensateurs imposés par l'UE sur certains produits en polyéthylène téréphtalate (PET) en provenance du Pakistan. Le PET est une résine plastique utilisée dans la fabrication de contenants. La procédure du groupe spécial de la mise en conformité dans les différends en matière de mesures correctives commerciales concernant les avions civils gros porteurs de Boeing et d'Airbus sont encore en cours.

Figure 2. Accords de l'OMC\* mentionnés dans les demandes de consultations, 1995-2015 (nombre de fois)



\* AGCS: Accord général sur le commerce des services; GATT de 1994: Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994; AMP: Accord sur les marchés publics; SMC: subventions et mesures compensatoires; SPS: mesures sanitaires et phytosanitaires; OTC: obstacles techniques au commerce; MIC: mesures concernant les investissements et liées au commerce; ADPIC: aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; OMC: Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce.

## Rapports distribués ou adoptés par l'ORD

Au 31 décembre 2015, six rapports de groupes spéciaux avaient été distribués pendant l'année, dont deux ont fait l'objet d'un appel devant l'Organe d'appel puis ont été adoptés par l'ORD, deux sont en attente d'un appel devant l'Organe d'appel ou d'une adoption par l'ORD et deux autres ont été adoptés par l'ORD sans avoir fait l'objet d'un appel.

Pour ce qui est des différends relatifs à la mise en conformité, trois rapports de groupes spéciaux de la mise en conformité

ont été distribués en 2015. L'un a fait l'objet d'un appel devant l'Organe d'appel et les deux autres ont été adoptés sans faire l'objet d'un appel. (Pour plus de renseignements sur les rapports de l'Organe d'appel, voir page 121).

Le tableau 4 indique les rapports de groupes spéciaux et les rapports de l'Organe d'appel qui ont été adoptés ou distribués (en attente d'adoption) en 2015, ainsi que ceux qui ont été distribués en 2014 et adoptés en 2015. Il indique aussi les accords visés dans les différends, d'après les demandes de consultations.

Tableau 4. Rapports distribués ou adoptés en 2015

Différend	Cote du document	Plaignant	Défendeur	Tierces parties	Accords de l'OMC cités	Date d'adoption par l'ORD
États-Unis – Mesures compensatoires (Chine)	WT/DS437/R WT/DS437/AB	Chine	États-Unis	Australie, Brésil, Canada, Fédération de Russie, Inde, Japon, Norvège, Royaume d'Arabie saoudite, Turquie, République de Corée, Union européenne, Viet Nam	GATT de 1994 Accord SMC Protocole d'accèsion de la Chine [Mémorandum d'accord sur le règlement des différends]	16 janvier 2015
Argentine – Mesures à l'importation	WT/DS438/R WT/DS438/AB	Union européenne	Argentine	Australie, Canada, Chine, Équateur, États-Unis, Guatemala, Inde, Israël, Japon, Norvège, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie	Accord sur l'agriculture GATT de 1994 Accord sur les licences Accord sur les sauvegardes Accord sur les MIC	26 janvier 2015
Argentine – Mesures à l'importation	WT/DS444/R WT/DS444/AB	États-Unis	Argentine	Australie, Canada, Chine, Équateur, Guatemala, Inde, Israël, Japon, Norvège, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie, Union européenne	Accord sur l'agriculture GATT de 1994 Accord sur les licences Accord sur les sauvegardes Accord sur les MIC	26 janvier 2015
Argentine – Mesures à l'importation	WT/DS445/R WT/DS445/AB	Japon	Argentine	Australie, Canada, Chine, Équateur, États-Unis, Guatemala, Inde, Israël, Norvège, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Suisse, Taipei chinois, Thaïlande, Turquie, Union européenne	Accord sur l'agriculture GATT de 1994 Accord sur les licences Accord sur les sauvegardes Accord sur les MIC	26 janvier 2015
États-Unis – Crevettes II (Viet Nam)	WT/DS429/R WT/DS429/AB	Viet Nam	États-Unis	Chine, Équateur, Japon, Norvège, Thaïlande, Union européenne	Accord antidumping Mémorandum d'accord sur le règlement des différends GATT de 1994 Accord sur l'OMC	22 avril 2015
États-Unis – EPO (Article 21:5 – Canada)	WT/DS384/RW WT/DS384/AB/RW	Canada	États-Unis	Australie, Brésil, Chine, Colombie, Guatemala, Inde, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne	GATT de 1994 Accord OTC	29 mai 2015
États-Unis – EPO (Article 21:5 – Mexique)	WT/DS386/RW WT/DS386/AB/RW	Mexique	États-Unis	Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Guatemala, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Union européenne	GATT de 1994 Accord OTC	29 mai 2015

Différend	Cote du document	Plaignant	Défendeur	Tierces parties	Accords de l'OMC cités	Date d'adoption par l'ORD
Inde – Produits agricoles	WT/DS430/R WT/DS430/AB	États-Unis	Inde	Argentine, Australie, Brésil, Chine, Colombie, Équateur, Guatemala, Japon, Union européenne, Viet Nam	GATT de 1994 Accord SPS	19 juin 2015
Ukraine – Véhicules automobiles pour le transport de personnes	WT/DS468/R	Japon	Ukraine	Australie, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, République de Corée, Turquie, Union européenne	GATT de 1994 Accord sur les sauvegardes	20 juillet 2015
Pérou – Produits agricoles	WT/DS457/R WT/DS457/AB	Guatemala	Pérou	Argentine, Brésil, Chine, Colombie, El Salvador, Équateur, États-Unis, Honduras, Inde, République de Corée, Union européenne	Accord sur l'agriculture Accord sur l'évaluation en douane GATT de 1994	31 juillet 2015
Chine – AMGO Article 21:5	WT/DS414/R	États-Unis	Chine	Fédération de Russie, Inde, Japon, Union européenne	Accord antidumping Accord SMC GATT de 1994	31 août 2015
États-Unis – Animaux	WT/DS447/R	Argentine	États-Unis	Australie, Brésil, Chine, Inde, République de Corée, Union européenne	GATT de 1994 Accord SPS Accord sur l'OMC	31 août 2015
Chine – HP-SSST (Japon)	WT/DS454/R WT/DS454/AB	Japon	Chine	États-Unis, Fédération de Russie, Inde, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Turquie, Union européenne	GATT de 1994 Accord antidumping	28 octobre 2015
Chine – HP-SSST (EU)	WT/DS460/R WT/DS460/AB	Union européenne	Chine	États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, Royaume d'Arabie saoudite, Turquie	GATT de 1994 Accord antidumping	28 octobre 2015
États-Unis – Thon II (Mexique)	WT/DS381/ RW WT/DS381/ RW	Mexique	États-Unis	Australie, Canada, Chine, Guatemala, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Thaïlande, Union européenne	GATT de 1994 Accord OTC	3 décembre 2015
Argentine – Services financiers	WT/DS453/R	Panama	Argentine	Australie, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Inde, Oman, Royaume d'Arabie saoudite, Singapour, Union européenne	GATT de 1994 AGCS	Rapport du Groupe spécial distribué le 30 septembre 2015 [Appel déposé le 27 octobre 2015]
Colombie – Textiles	WT/DS461/R	Panama	Colombie	Chine, El Salvador, Équateur, États-Unis, Guatemala, Honduras, Philippines, Union européenne	GATT de 1994	Rapport du Groupe spécial distribué le 27 novembre 2015



## Discours du Directeur général devant l'ORD

Le 28 octobre 2015, le Directeur général Roberto Azevêdo a pris la parole devant l'ORD pour évoquer les défis auxquels le système de règlement des différends est confronté. Il a dit que l'ampleur et la complexité croissantes des différends au cours des 20 dernières années avaient radicalement transformé le règlement des différends à l'OMC. Il a ajouté que le système de règlement des différends était très efficace et plus rapide que les autres systèmes juridictionnels internationaux, mais que les Membres faisaient encore face à des retards aux différentes étapes du système.

M. Azevêdo a indiqué qu'il avait presque doublé le nombre de postes de juristes – de 30 à 57 – dans les 3 divisions juridiques depuis qu'il avait pris ses fonctions. Mais il n'avait pas toujours été facile de trouver des personnes ayant les connaissances et l'expérience requises pour diriger les équipes qui fournissent un appui aux membres de l'Organe d'appel et des groupes spéciaux. Il lui semblait extrêmement improbable que l'augmentation du nombre d'affaires ne soit que temporaire, l'année 2015 ayant été la plus chargée, avec en moyenne 30 procédures de groupes spéciaux en cours chaque mois.

Le Directeur général a fait observer que, récemment, de nombreux différends avaient porté sur des mesures correctives commerciales. Étant donné la forte demande dans ce domaine, certaines affaires étaient en attente jusqu'à ce que des juristes du Secrétariat de l'OMC se libèrent d'autres affaires pour s'en occuper. M. Azevêdo a souligné que le Secrétariat s'efforçait de recruter du personnel et de renforcer les compétences en matière de mesures correctives commerciales. En outre, le Secrétariat étudiait d'autres moyens de réduire la liste d'attente, par exemple en créant un pool de jeunes juristes, qui seraient disponibles pour fournir une assistance à tous les groupes spéciaux au lieu que des juristes soient affectés à une division et s'occupent seulement des différends traités par cette division.

En outre, M. Azevêdo a indiqué qu'il avait demandé au Directeur général adjoint Karl Brauner « de discuter avec les délégations pour recueillir leurs vues sur la façon d'améliorer encore le fonctionnement du système, en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires et la limitation du nombre de fonctionnaires imposés par les Membres ».

# L'Organe d'appel

L'année 2015 a été particulièrement chargée pour l'Organe d'appel, qui a présenté onze rapports dans sept affaires distinctes. À la fin de 2015, il avait distribué au total 138 rapports. Trois procédures d'arbitrage concernant le délai raisonnable pour la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'Organe de règlement des différends (ORD) ont été menées à bien en 2015. L'ORD a reconduit deux membres de l'Organe d'appel, Ujal Singh Bhatia (Inde) et Thomas Graham (États-Unis), pour un deuxième mandat de quatre ans.

## Gains d'efficacité dans les procédures d'appel

Face à une charge de travail croissante, l'Organe d'appel a pris diverses initiatives pour assurer la qualité de ses rapports et l'achèvement des procédures d'appel dans un délai aussi bref que possible. Il a notamment révisé les procédures internes et adopté, à titre d'essai, une nouvelle pratique concernant les résumés analytiques des arguments présentés par les participants et les tierces parties.

Les « Lignes directrices concernant les résumés analytiques des communications écrites dans les procédures d'appel » visent à permettre aux Membres de l'OMC de résumer leurs propres positions et les arguments qui les étayent avec leurs propres termes, tout en encourageant une certaine harmonisation dans la structure et la longueur de ces résumés. Désormais, l'Organe d'appel demande aux participants et aux tierces parties qui souhaitent présenter une communication écrite dans le cadre d'un appel de présenter en même temps un résumé analytique de cette communication écrite. La longueur de chaque résumé est limitée à 250 mots ou 10% du nombre total de mots de la communication.

Au lieu d'utiliser les résumés analytiques comme une aide pour rédiger sa propre description des arguments des participants,

l'Organe d'appel les inclut maintenant comme addenda à ses rapports. Cela permet de faire en sorte que les positions des Membres soient exposées dans leurs propres termes dans les rapports de l'Organe d'appel. Cela permet aussi à l'Organe d'appel d'utiliser au mieux ses ressources limitées. Cette nouvelle approche a été appliquée pour la première fois, à titre d'essai, dans les appels concernant les différends « Pérou – Produits agricoles », « Chine – Mesures imposant des droits antidumping sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance (HP-SSST) en provenance du Japon » et « Chine – HP-SSST (UE) ».

L'Organe d'appel examine également si la limitation de la longueur des communications écrites permettrait de mieux gérer les procédures d'appel et de réduire sa charge de travail et celle des utilisateurs du système de règlement des différends. En octobre 2015, il a engagé des discussions à ce sujet avec les Membres de l'OMC, notamment sur la question de savoir si et comment cette limitation pourrait influencer sur : i) le nombre de questions dont les participants peuvent décider de faire appel et le nombre d'arguments qu'ils avancent dans leurs communications écrites ; ii) l'importance accordée dans les communications aux principales questions soulevées en appel ; iii) la qualité et la clarté des communications écrites des participants ; et iv) la capacité des participants à présenter leurs thèses et à exercer leurs droits en matière de régularité de la procédure devant l'Organe d'appel.

## Information de base sur l'Organe d'appel

L'Organe d'appel est composé de sept personnes désignées par l'Organe de règlement des différends. Leur mandat est de quatre ans et il est renouvelable une fois. Trois membres de l'Organe d'appel connaissent de l'appel d'une décision d'un groupe spécial. Toute partie à un différend peut faire appel du rapport du Groupe spécial devant l'Organe d'appel. L'appel est limité aux questions de droit couvertes par le rapport du Groupe spécial et aux interprétations du droit données par celui-ci.

L'Organe d'appel a suggéré aux Membres de l'OMC d'examiner s'il serait approprié d'imposer une limite générale à la longueur de toutes les communications écrites dans tous les appels et, dans l'affirmative, quelle devrait être cette limite. Sinon, dans le cas où des limites devraient être fixées au cas par cas, l'Organe d'appel a invité les Membres à examiner des critères objectifs sur la base desquels ces limites devraient être déterminées. Ces critères pourraient être : i) la longueur du rapport du groupe spécial correspondant ; ii) le nombre d'allégations distinctes traitées dans le rapport du groupe spécial ; ou iii) le nombre de questions soulevées dans un appel ou un appel incident. À ce jour, trois Membres de l'OMC ont présenté des observations sur ces questions dans une section dédiée du site Web des Membres.

## Appels

Huit rapports de groupes spéciaux portant sur sept affaires ont fait l'objet d'un appel en 2015 (voir la figure 3 et le tableau 5). Huit rapports ont été distribués aux Membres (voir la figure 4 et le tableau 6). Dans le cadre de ces appels, l'Organe d'appel a clarifié plusieurs questions d'importance systémique, concernant notamment l'Accord antidumping, l'Accord sur l'agriculture, les exceptions générales énoncées à l'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et les disciplines régissant les subventions et les droits compensateurs.



# 8

L'Organe d'appel a distribué 8 rapports en 2015, soit autant qu'en 2014.

Figure 3. Nombre de déclarations d'appel déposées, 1995-2015

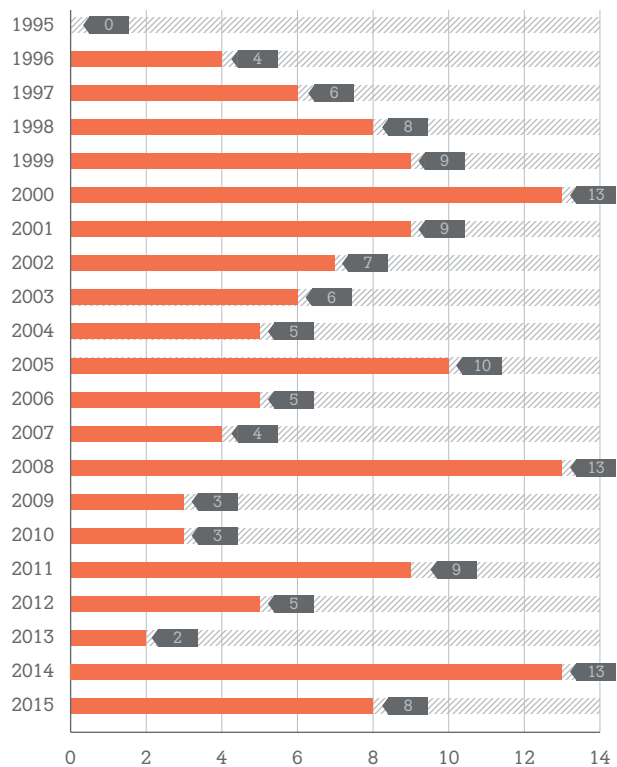


Tableau 5. Appels déposés en 2015

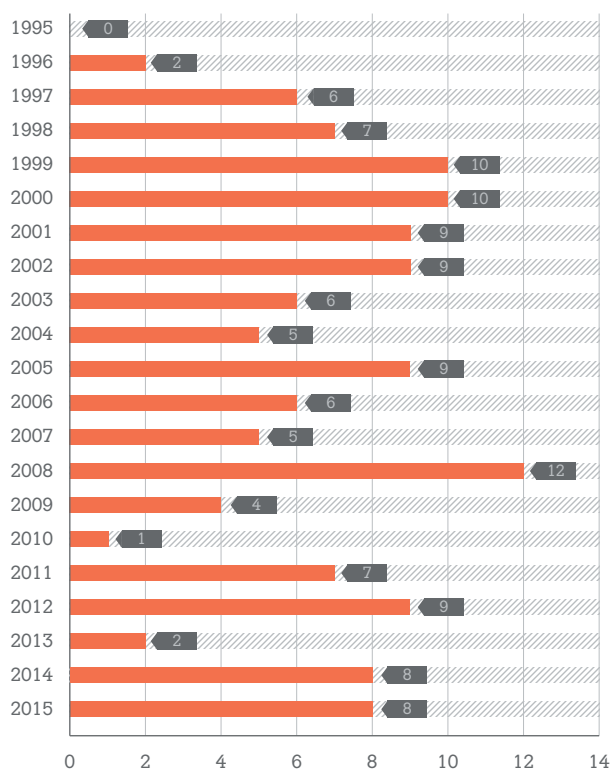
Rapports de groupes spéciaux ayant fait l'objet d'un appel	Date de l'appel	Appelant	Cote du document – notification d'un appel	Autre appelant	Cote du document – notification d'un autre appel
États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam	6 janvier 2015	Viet Nam	WT/DS429/5	Pas d'autre appel	–
Inde – Mesures concernant l'importation de certains produits agricoles	26 janvier 2015	Inde	WT/DS430/8	Pas d'autre appel	–
Pérou – Droit additionnel visant les importations de certains produits agricoles	25 mars 2015	Pérou	WT/DS457/7	Guatemala	WT/DS457/8
Chine – Mesures imposant des droits antidumping sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance ("HP-SSST") en provenance du Japon*	20 mai 2015	Japon	WT/DS454/7	Chine	WT/DS454/8
Chine – Mesures imposant des droits antidumping sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance ("HP-SSST") en provenance de l'Union européenne*	20 mai 2015	Chine	WT/DS460/7	Union européenne	WT/DS460/8
États-Unis – Mesures concernant l'importation, la commercialisation et la vente de thon et de produits du thon – Recours du Mexique à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends	5 juin 2015	États-Unis	WT/DS381/24	Mexique	WT/DS381/25
Communautés européennes – Mesures antidumping définitives visant certains éléments de fixation en fer ou en acier en provenance de Chine – Recours de la Chine à l'article 21:5 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends	9 septembre 2015	Union européenne	WT/DS397/21	Chine	WT/DS397/22
Argentine – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services	27 octobre 2015	Panama	WT/DS453/7	Argentine	WT/DS453/8

\*Les rapports de l'Organe d'appel concernant des différends ayant le même titre ont été distribués sous la forme d'un document unique.



Membres de l'Organe d'appel au 31 décembre 2015, de gauche à droite: Ujal Singh Bhatia, Peter Van den Bossche, Shree Baboo Chekitan Servansing, Thomas R. Graham, Yuejiao Zhang, Seung Wha Chang et Ricardo Ramirez-Hernández (Président de l'Organe d'appel en 2015).

**Figure 4.** Nombre de rapports de l'Organe d'appel distribués, 1995-2015\*



\* Certains rapports de l'Organe d'appel ont été publiés sous la forme d'un document unique comprenant deux rapports ou plus.

### Reconduction du mandat de deux membres de l'Organe d'appel

Le premier mandat de quatre ans d'Ujal Singh Bhatia et de Thomas Graham est arrivé à expiration le 10 décembre 2015. M. Bhatia et M. Graham ont tous deux exprimé leur intérêt par un deuxième mandat de quatre ans. Le Président de l'ORD, Harald Neple (Norvège), a mené des consultations informelles avec les délégations intéressées. À la lumière de ces consultations, l'ORD a décidé, à sa réunion du 25 novembre 2015, de reconduire le mandat de M. Bhatia et de M. Graham pour quatre ans à compter du 11 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, les sept membres de l'Organe d'appel étaient les suivants :

- › Ujal Singh Bhatia (Inde) (2011-2019)
- › Seung Wha Chang (République de Corée) (2012-2016)
- › Thomas R. Graham (États-Unis) (2011-2019) – Président de l'Organe d'appel en 2016
- › Ricardo Ramirez-Hernández (Mexique) (2009-2017)
- › Shree Baboo Chekitan Servansing (Maurice) (2014-2018)
- › Peter Van den Bossche (Belgique) (2009-2017)
- › Yuejiao Zhang (Chine) (2008-2016)

**Tableau 6. Rapports de l'Organe d'appel distribués en 2015**

Rapports de groupes spéciaux ayant fait l'objet d'un appel	Date de l'appel	Appelant	Cote du document – notification d'un appel	Autre appelant	Cote du document – notification d'un autre appel	Date de distribution du rapport
Argentine – Mesures affectant l'importation de marchandises*	26 septembre 2014	Argentine	WT/DS438/15	Union européenne	WT/DS438/16	15 janvier 2015
Argentine – Mesures affectant l'importation de marchandises*	26 septembre 2014	Argentine	WT/DS444/14	–	–	15 janvier 2015
Argentine – Mesures affectant l'importation de marchandises*	26 septembre 2014	Argentine	WT/DS445/14	Japon	WT/DS445/15	15 janvier 2015
États-Unis – Certaines prescriptions en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO) – Recours du Canada à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends*	22 août 2014	États-Unis	WT/DS384/29	Canada	WT/DS384/30	18 mai 2015
États-Unis – Certaines prescriptions en matière d'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO) – Recours du Mexique à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends*	22 août 2014	États-Unis	WT/DS386/28	Mexique	WT/DS386/29	18 mai 2015
États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam	6 janvier 2015	Viet Nam	WT/DS429/5	–	–	7 avril 2015
Inde – Mesures concernant l'importation de certains produits agricoles	26 janvier 2015	Inde	WT/DS430/8	–	–	4 juin 2015
Pérou – Droit additionnel visant les importations de certains produits agricoles	25 mars 2015	Pérou	WT/DS457/7	Guatemala	WT/DS457/8	20 juillet 2015
Chine – Mesures imposant des droits antidumping sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance ("HP-SSST") en provenance du Japon*	20 mai 2015	Japon	WT/DS454/7	Chine	WT/DS454/8	14 octobre 2015
Chine – Mesures imposant des droits antidumping sur les tubes, sans soudure, en acier inoxydable haute performance ("HP-SSST") en provenance de l'Union européenne*	20 mai 2015	Chine	WT/DS460/7	Union européenne	WT/DS460/8	14 octobre 2015
États-Unis – Mesures concernant l'importation, la commercialisation et la vente de thon et de produits du thon: Recours du Mexique à l'article 21:5 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends	5 juin 2015	États-Unis	WT/DS381/24	Mexique	WT/DS381/25	20 novembre 2015

\*Les rapports de l'Organe d'appel concernant des différends ayant le même titre ont été distribués sous la forme d'un document unique.